

Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement

0	ARACTERISTIQUES DE L'AVIS D'IMPOSITION								
		Référence de l'avis d'imposition	Type d'impôt	Date limite de paiement	Montant de l'avis d'imposition	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer		
	M ATIK YOUSSEF MME ATIK BOUCHRA	1592778733979	Taxe d'habitation - Contribution à l'audiovisuel public	16/11/2015	657,00 €	0,00 €	657,00 €		
		Montant du paiement	521,00 €						

0	CARACTERISTIQUES DE L'ORDRE DE PAIEMENT								
	IBAN	BIC	Etablissement	Titulaire du compte	Montant à prélever				
	FR76 3000 4001 5300 0007 7660 518	BNPAFRPPXXX	BNPPARB PARIS REPUBLIQUE	M YOUSSEF ATIK	521,00 €				

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le **20/10/2015 à 17:25** sous le numéro **600057294584** pour un montant de **521,00 €** sur le compte bancaire FR76 3000 4001 5300 0007 7660 518

(établissement teneur du compte : BNPPARB PARIS REPUBLIQUE).

Ce numéro (Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement) vous sera réclamé en cas de contestation. **Nous vous conseillons de noter ces informations ou d'imprimer la page.**

Votre impôt sera prélevé dix jours après la date limite de paiement indiquée sur votre avis d'imposition.

Si le jour ainsi déterminé coıncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, le prélèvement sera effectué le 1er jour ouvrable suivant.

Cette date est purement indicative. Le prélèvement pourra avoir lieu après cette date puisqu'il dépend du délai de traitement bancaire de l'opération.

